

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 31 octobre 2016**

Nbre Conseillers en exercice = 19  
Nbre Conseillers présents = 14  
Nbre Conseillers votants = 16

**OBJET**

**Convention de partenariat avec  
l'association « EcoVillage  
Houdemont »  
délibération n° 8**

L'an deux mil seize, le trente et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mme MELINETTE, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER, Mme et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller municipal délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, LETSCHER et FERRY, conseillères municipales.

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à Mme GERARD, Mme BRISBARE-CLAUDEL à M. le Maire, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. MOUGEL, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La nouvelle association « Ecovillage Houdemont », créée en septembre 2016, va à présent animer les Chantiers Nature. Elle vient de déposer une demande de subvention pour commencer ses activités en cette fin d'année 2016.

Pour exercer ses activités Nature, l'association « Ecovillage Houdemont » et la ville ont rédigé une convention (ci-jointe) qui fixe les parcelles (verger communal et verger conservatoire) qui sont mises à disposition ainsi que les engagements réciproques.

L'examen en commission du développement durable du projet de convention entre la Ville et Ecovillage a permis d'apporter quelques précisions complémentaires.

Après avis favorable, à l'unanimité, des commissions du Développement Durable du 10 octobre 2016 et des Finances et des Moyens Généraux du 24 octobre 2016,

**Après délibération et à l'unanimité (MM. MOUGEL, KLUSKA et Mme LAMASSE ne participant pas au vote), le Conseil Municipal :**

- **accepte la convention de partenariat entre l'association « EcoVillage » et la commune,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention susdite.**

Le Maire,  
  
Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon  
la réglementation en vigueur et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été faite le 25 octobre 2016.

Le Maire,

Daniel MAGRON

